

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la  
convocation  
03/03/2023

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

VOTE DU  
BUDGET  
PRIMITIF 2023

BUDGET  
PRINCIPAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 MARS 2023



DELIBERATION N° 28

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- K. PERROTIN (procuration à C. CARIAT)
- J. PORTAL (procuration à G. CHANEAC)
- J.-M. SARTEL (procuration à F. MOUSSET)
- C. VILLANUEVA, excusée

Mme Christine CARIAT a été nommée secrétaire

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

L'équilibre par section du budget primitif principal 2023 s'établit comme suit :

- Section de Fonctionnement :
  - . Dépenses : 1 933 913,52 €
  - . Recettes : 1 933 913,52 €
- Section d'investissement :
  - . Dépenses : 1 612 773,52 €
  - . Recettes : 1 612 773,52 €

Le Conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Entendu l'exposé de M. Jean-Claude MAZAUDIER, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le budget primitif 2023 du Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,  
Christine CARIAT